



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN PIERRE FIXTE

Séance du 11 octobre 2021

L'An deux mille vingt et un et le onze octobre, à dix-huit heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme RACHEL Julie, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de convocation : 06 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 9

Etaient présents : MM. RACHEL Julie, DESBRUGERES Serge, DESBRUGERES Béatrice, PINCELOUP Laurent, MONÉRIE Nelly.

Absents excusés : BOULOUX Stéphanie (pouvoir à S. DESBRUGERES), MAROLLES Elisabeth (pouvoir à J. RACHEL).

Absents : TROUILLARD Jean, SERMADIRAS Marie-Hélène.

Secrétaire de séance : Béatrice Desbrugères

Le quorum étant atteint, la Présidente de séance a déclaré la séance ouverte.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

DEMISSION D'UN ADJOINT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

DEMISSION D'UN ADJOINT

Madame le Maire informe de la réception d'une lettre de Madame la Préfète concernant la demande de démission de Monsieur CHARON Gérard de son mandat de troisième adjoint et de son poste de conseiller municipal. Madame la Préfète ayant accepté cette démission, Madame le Maire propose de supprimer un poste d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de supprimer un poste d'adjoint, le nombre d'adjoint passe donc à un.

PRESENTATION ET CHOIX DES DEVIS POUR LES JEUX EXTERIEURS

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal deux devis avait été présentés concernant l'installation de jeux extérieurs. Le conseil municipal avait alors demandé que l'entreprise locale Perche Espace Verts soit sollicitée.

Madame le Maire a donc demandé à chaque entreprise des devis actualisés et les présente ainsi :

	Perche Espaces Verts	6 Pierres Paysagères	Kompan
Terrassement / Bordures / Gravier	6 628,00	6 895,72	6 520,80
Aire de Jeux	16 733,00	10 983,40	11 712,00
Panneau d'information et contrôle	1 360,00	907,00	885,00
TOTAL	24 721,00	18 786,12	19 117,80

L'entreprise Kompan propose également un devis sans la préparation du terrain soit 12 597 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit le devis de l'entreprise Kompan à 12 597 € HT.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la Préfecture il convient de faire une décision modificative du budget. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte la décision modificative ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
022 – dépenses imprévues	9 000.00			
023 – virement à la section d'investissement		24 000.00		
6531 – indemnités	3 000.00			
657348 – autres communes	4 000.00			
678 – autres charges exceptionnelles	8 000.00			
TOTAL FONCTIONNEMENT	24 000.00	24 000.00		
INVESTISSEMENT				
001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté		48 279.00		
021 – virement de la section de fonctionnement				24 000.00
2151 – réseaux de voirie	24 279.00			
TOTAL INVESTISSEMENT	24 279.00	48 279.00		24 000.00
TOTAL GENERAL		24 000.00		24 000.00

REMBOURSEMENT D'ACHATS

Madame le Maire informe qu'elle a dû faire l'avance d'achats sur internet pour la commune car les paiements par mandat administratif n'était pas proposé.

Il convient donc de rembourser Mme RACHEL à hauteur de 71,85 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte de rembourser Mme le maire.

Il est à noter que Mme Julie RACHEL ne prend pas part au vote.

CONVENTION LUKYDOGS

Madame le Maire informe que la fourrière départementale n'existe plus et qu'il convient de souscrire une convention de ramassage de capture d'animaux. A ce titre elle propose la convention de la société LUCKYDOGS afin d'intervenir dans les meilleurs délais.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec Luckydogs à compter du 01/01/2022.

VENTE D'UNE PARCELLE

Lors du conseil municipal du 16 novembre 2020, le conseil a décidé la vente de la parcelle C 373 accolée à la parcelle n°12 du lotissement. Après le passage du géomètre expert il s'avère que la parcelle ne fait pas 1 500 m² mais 1 620 m².

Madame le maire propose de vendre la parcelle C 373 d'une superficie de 1 620m² au prix de cinq euros le m² soit 8 100 €. Tous les frais afférents à cette vente seront à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette transaction.

ADHESION AU SERVICE PAYFiP

A plus ou moins brève échéance, la plupart des collectivités locales vont être tenues de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne.

A ce titre la DGFIP a développé une solution appelée PAYFiP qui permet à l'utilisateur de régler ses factures à n'importe quel moment, de n'importe où.

L'adhésion au service se fait au moyen d'une convention, le conseil municipal précédent avait donné son accord pour la signature d'une convention. Toutefois la trésorerie demande une délibération de la nouvelle municipalité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE – COMPETENCE COMMERCE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes a dû annuler et remplacer la délibération concernant l'intérêt communautaire – compétence commerce. A ce titre il convenait de supprimer la phrase « création et gestion d'un office intercommunal du commerce lié à l'office du tourisme ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte la modification statutaire.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE AVEC LA CDC

Madame le Maire indique au conseil municipal que la communauté de communes a créé un groupement de commandes afin de conclure un accord cadre à bons de commandes visant à la réalisation de travaux de voirie.

Il est proposé :

- d'adhérer au groupement de commandes pour conclure un accord cadre à bons de commande mono-attributaire de travaux de voirie pour les collectivités membres du groupement
- d'autoriser le Maire ou un représentant à signer la convention de groupement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes et autorise le maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y référant.

LOCATION DES TENTES DE RECEPTION

Monsieur Desbrugères revient sur la journée montage de barnum et propose ainsi à l'ensemble du conseil municipal de mettre à la location le barnum 6 x 12 m.

Madame le Maire propose donc les tarifs suivants :

Matériels	Commune			Hors commune
	Tarif location	Transport aller/retour	Montage/Démontage	
6 x 4	80 €	100 €	100 €	120 €
5 x 12	200 €	100 €	150 €	250 €
6 x 12	300 €	100 €	250 €	450 €
1 table + 2 bancs	8 €	inclus		10 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'approuver ces tarifs.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire évoque l'organisation de Noël, en effet celle-ci a été sollicitée par la commune de Souancé pour une organisation commune. Après en avoir discuté le conseil municipal décide d'organiser l'arbre de Noël de la même façon que l'année passée c'est-à-dire à Saint Jean Pierre Fixte.

Mme Desbrugères demande la reconduction de la journée plantation. Celle-ci sera donc organisée le mercredi 20 octobre 2021.

Madame le Maire interroge le conseil municipal concernant le premier mois de travail de Guy CARTAL. L'ensemble du conseil municipal est satisfait de son travail. Mr Cartal élabore un planning détaillé des tâches mensuelles réalisées consultable par le conseil municipal.

Madame le Maire souhaite apporter quelques précisions quant au coût de l'agent recruté suite au départ de Mr Jouselin. En effet le coût mensuel du salaire de Mr Cartal est de 1 571,01 € soit 1 052,36 € de moins que l'agent précédent, soit une économie annuelle de 12 628,32 €.

Mr Desbrugères évoque sa réunion au sictom et informe que la déchetterie de Nogent le Rotrou sera en travaux en 2022 pour rénovation.

Il revient également sur son rendez-vous avec le commercial de chez SFR et informe qu'aucune négociation n'est possible sur les contrats actuels.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 00.